

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1959

Artikel: L'anglais à l'école primaire : la goutte de trop?
Autor: Estier, Sabine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024633>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

étant donné la masse d'argent récemment injectée pour lutter contre la crise et les incertitudes concernant l'évolution de l'espérance de vie demandent des solutions plus flexibles et devraient inciter nos autorités à réexaminer le dogme de l'intangibilité du taux de conversion. Il paraît donc nécessaire de compléter dans cette perspective le rapport sur l'avenir du deuxième pilier.

La solution esquissée ouvre de nouvelles perspectives dans le débat concernant le taux de conversion, actuellement dans une impasse à la suite des récentes votations (DP 1958¹⁶). Pour l'avenir de la Suisse, il est essentiel que le deuxième pilier ne renforce pas les déséquilibres intergénérationnels inhérents au premier pilier. A long terme, il n'est pas concevable que les personnes actives

continuent à financer, en plus de leur propre retraite, les prestations aux retraités que nos caisses de pension n'ont pas pu garantir.

Emmanuel Sangra est responsable du centre de compétences «audit de rentabilité et évaluation» du Contrôle fédéral des finances. Il s'exprime ici à titre personnel.

L'anglais à l'école primaire: la goutte de trop?

Sabine Estier • 14 juin 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20844>

Le programme d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec celui de l'instituteur d'antan

Avec le Plan d'enseignement romand (PER¹²), toutes les écoles de Suisse romande vont introduire l'enseignement de l'anglais pour les élèves de 10 à 12 ans (7P-8P). A Genève, cet enseignement commencera en 2014.

Qui doit s'en charger? Des enseignants spécialistes ou l'instituteur de la classe? La Fédération des associations de parents de Suisse romande et du Tessin (FAPERT) plaide pour des enseignants spécialistes. Au contraire, le syndicat genevois des enseignants (SPG) veut que cela reste entre les mains du maître de classe. C'est du moins la

position qu'il a exprimée avant que les Genevois n'approuvent l'introduction du mercredi matin à l'école primaire (votation de mars 2012).

N'est-ce pas trop demander aux instituteurs que d'être tous compétents aussi bien en anglais qu'en allemand, alors qu'ils sont déjà confrontés à des conditions qui ont fortement évolué ces trente dernières années et à des exigences nouvelles? Tour d'horizon:

- Le pourcentage d'élèves¹³ du primaire dont la langue maternelle est autre que le français a passé de 33% en 1980 à 42% en 2010, et il ne s'agit plus seulement de langues proches comme l'italien ou l'espagnol.
- La création des doubles

niveaux, soit deux années regroupées dans la même classe avec deux programmes différents; la décision est généralement prise pour des raisons d'effectifs et de logique économique; à part pour les 1P-2P (4-5 ans), beaucoup d'enseignants estiment qu'il y a peu de justifications pédagogiques à ces regroupements.

- L'introduction de l'allemand par sensibilisation d'abord, puis avec évaluation, et aujourd'hui avec note éliminatoire pour l'entrée au Cycle d'orientation.
- Les mesures différenciées existant depuis 2009 pour des enfants souffrant de dyslexie, de dysorthographe et de dyscalculie. On attend des

enseignants plus de différenciation non seulement du travail en classe, mais aussi des devoirs à la maison, voire des épreuves, ainsi que plus de temps d'entretien avec les parents/thérapeutes /référents DYS etc.

- L'objectif d'amélioration du niveau des élèves qui montrent encore aujourd'hui des scores plus faibles en français et en sciences aux tests PISA¹⁴.
- L'enseignement de domaines nouveaux depuis 2011 au sein des matières actuelles (environnement, alimentation etc) selon le Plan d'études romand.
- L'augmentation des

exigences en sciences selon le PER.

- L'introduction de l'informatique depuis 2011 progressivement.
- L'introduction de l'anglais dès 2014.

Et tout ce programme va reposer sur les épaules des généralistes. Ils n'ont qu'à ... se débrouiller! Certes, les enseignants primaires genevois ont obtenu une augmentation de salaire en 2007 (passage de la classe 16 à la classe 18). Cela permet-il d'élargir à ce point leurs compétences?

De plus, cette exigence va compliquer le recrutement. Elle va détourner de ce métier celles et ceux qui n'ont pas de facilité pour les langues étrangères, mais qui

pourraient être d'excellents enseignants primaires. Elle conduira ensuite à la normalisation des profils des candidats: les dossiers de ceux qui auront des langues comme l'italien, l'espagnol, le grec dans leur cursus de maturité seront refusés, sauf s'ils arrivent à certifier leurs compétences en anglais et en allemand.

Non, décidément, il n'est pas raisonnable d'imposer à tous les maîtres primaires d'enseigner l'anglais et l'allemand. Il faut laisser le choix à ceux qui le souhaitent et en ont les compétences et former des enseignants spécialistes. L'idéal serait bien sûr qu'ils soient anglophones ou germanophones. Mais c'est un autre débat.

La Suisse et le secret du vote

Alex Dépraz • 15 juin 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20854>

Les traditions helvétiques sont plutôt méfiantes à l'égard du secret du vote qui protège pourtant la libre expression de la volonté

«A voté». Les élections françaises suivent un cérémonial qui surprend parfois l'observateur suisse. Nos voisins sont très attachés au respect du secret du vote.

Le vote par correspondance n'existe pas, celui par procuration est strictement

encadré et même les chefs des principaux partis politiques montrent ostensiblement aux caméras qu'ils se saisissent de tous les bulletins de vote disponibles avant de faire leur choix dans l'isoloir.

Le principe du secret du vote est intimement lié à l'idée du suffrage universel: chaque citoyen doit pouvoir exprimer son avis individuel sans qu'il soit influencé par les autorités ou par des tiers. Historiquement, le principe

du secret du vote qui garantit cette libre expression représente donc une avancée par rapport à une démocratie d'assemblées où toutes les décisions se prennent à main levée sous le regard du pouvoir et le contrôle de la société.

Le principe du secret du vote vaut bien entendu aussi en Suisse pour les votations et élections populaires. Mais, la généralisation du vote par correspondance, si elle a amélioré la participation, en